

#ESO Jeu "10 Million Stories"\*

\*« 10 Million d'Histoires »

## RÈGLEMENT DU JEU

PARTICIPATION ET GAIN SANS OBLIGATION D'ACHAT. ACHETER N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. **#ESO "10 Million Stories"<sup>1</sup> A Gagner** (le « Jeu ») est organisé par Bethesda Softworks LLC (la « Société Organisatrice ») et géré par Midnight Oil Agency, Inc. et Marden-Kane, Inc. (l'« Administrateur »). Aux fins du Jeu, le terme « Organisateur » désigne, collectivement, la Société Organisatrice et l'Administrateur, ainsi que leurs affiliées et les sociétés qui leur sont liées, en ce compris, notamment, leurs sociétés mères, sociétés sœurs et filiales, revendeurs, franchisés, agences de publicité et de promotion, fournisseurs de biens et services dans le cadre du Jeu, et toute autre société de capitaux ou *partnership*, entreprise unipersonnelle ou autre entité juridique impliquée directement dans le Jeu, ainsi que leurs mandataires sociaux, dirigeants, employés, agents et autres représentants respectifs.

### 1. DURÉE DU JEU

Le Jeu débutera le mercredi 1er novembre 2017, à 12:01:00 EST (heure des États de la Côte Est des États-Unis), et prendra fin le vendredi **6 décembre 2017**, à 23:59:59 EST (la « Durée du Jeu »).

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les participants doivent (a) être âgés d'au moins 18 ans, ou être majeurs dans leur lieu de résidence si cet âge est plus élevé (les résidents de l'Alabama ou du Nebraska doivent être âgés d'au moins 19 ans ; les résidents du Mississippi doivent être âgés d'au moins 21 ans), au moment de la participation ; (b) posséder des papiers d'identité valables ; et (c) être des résidents légaux de : (i) l'un des 50 états des États-Unis (ou du District de Columbia), à l'exclusion des résidents de Floride, de New York, de Rhode Island, des territoires et installations militaires, (ii) le Canada, à l'exclusion de la Province de Québec, (iii) la Finlande, (iv) la France, (v) l'Allemagne, (vi) le Mexique, (vii) la Norvège, (viii) la Russie, (ix) la Suisse ou (x) le Royaume-Uni. L'ensemble des lois et réglementations en vigueur au niveau fédéral, national, d'un Etat, d'une Province et local sont applicables. Toute participation est nulle dans les pays ou territoires qui l'interdisent ou la restreignent, ou dont les lois soumettraient les Organisateur à des impôts de ce fait. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu les mandataires sociaux, administrateurs, employés, agents et représentants des Organisateur, ainsi que, respectivement, leurs sociétés-mères, affiliées ou sociétés liées, agences, fournisseurs de biens et services dans le cadre du présent Jeu, et les membres de la famille proche (c'est à dire, parents, frères et sœurs, enfants et conjoints, quel que soit leur lieu de résidence) ou du foyer (qu'ils soient ou non apparentés) desdits mandataires sociaux, administrateurs, employés, agents et représentants commerciaux (collectivement ci-dessus, les « Conditions de Participation »).

### 3. COMMENT PARTICIPER

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE. Accès Internet requis à vos frais. Toute personne physique remplissant les Conditions de Participation peut participer au Jeu pendant la Durée du Jeu, de l'une des deux façons suivantes (chaque méthode, une « Participation » et, ensemble, les « Participations ») :

- (i) **Au moyen d'un compte The Elder Scrolls ® Online valable** : Pendant la Durée du Jeu :

---

<sup>1</sup> 10 Million d'Histoires

Rendez-vous sur le site #ESO "10 Million Stories" (« 10 Million d'Histoires ») à l'adresse suivante : <https://beth.games/histoires> ;

- Complétez le formulaire de participation au Jeu ;
- Acceptez les termes et conditions, ainsi que le Règlement du Jeu ;
- Cliquez sur « Enregistrement » afin de soumettre votre formulaire de participation ; et
- Connectez-vous à votre compte The Elder Scrolls ® Online valable et jouez à The Elder Scrolls ® Online au moins une fois pendant la Durée du Jeu (1er novembre 2017 - 6 décembre 2017).

Une fois votre formulaire de participation soumis, vous serez inscrit au Jeu pour une chance de gagner une dotation décrite à l'Article 6 ci-dessous (la « Dotation » ou les « Dotations »), à la condition de vous connecter à votre compte The Elder Scrolls ® Online valable, et d'y jouer au moins une fois pendant la Durée du Jeu. Si vous ne jouez pas au jeu pendant la Durée du Jeu, votre Participation ne sera pas prise en compte. Un participant ne peut utiliser qu'un (1) seul compte The Elder Scrolls ® Online valable dans le cadre du présent Jeu. Vos chances de gain n'augmentent pas en fonction de votre façon de jouer.

(ii) **Participations Bonus** : Les personnes remplissant les Conditions de Participation et ayant participé au Jeu pendant la Durée du Jeu auront l'opportunité de gagner une (1) participation bonus par jour (individuellement une "Participation Bonus"), avec un maximum de sept (7) Participations Bonus au cours de la Durée du Jeu, du 30 novembre 2017 à 10:00:00 EST au 6 décembre 2017 à 09:59:59 EST (la "Période des Participations Bonus"). Pour gagner des Participations Bonus, vous devez vous connecter à votre compte The Elder Scrolls ® Online valable et réaliser et terminer un donjon aléatoire en utilisant le Dungeon Finder Tool ("outil de recherche de donjon") et en sélectionnant "donjon aléatoire" (applicable aux donjons en mode Normal et Vétéran). Chaque jour au cours de la Période des Participations Bonus pour lequel vous réaliserez et terminerez au moins un (1) donjon aléatoire tel que précédemment mentionné, vous recevrez une (1) Participation Bonus. Maximum : une (1) Participation Bonus par participant éligible par jour au cours de la Période des Participations Bonus ; les participants éligibles pourront obtenir jusqu'à sept (7) Participations Bonus au cours de la Période des Participations Bonus. Le fait de réaliser et terminer plusieurs donjons aléatoires au cours de la même journée pendant la Période des Participations Bonus ne vous donnera pas droit à des Participations Bonus supplémentaires.

(iii) **Participation par Courrier** : Pendant la Durée du Jeu, accédez au Formulaire de Participation par Courrier (disponible à l'adresse suivante : <https://esoss-a.akamaihd.net/uploads/10MillionStories/Postcard/10MillionStoriesSweepstakesPostcard-FR.pdf>) (« Formulaire de Participation par Courrier »), téléchargez et imprimez le Formulaire de Participation par Courrier, remplissez tous les champs et envoyez-le à : #ESO "10 Million Stories" Sweepstakes P.O Box 698, Syosset, NY 11791-0698, Etats-Unis d'Amérique (« Participation par Courrier »). Un (1) Formulaire de Participation par Courrier par enveloppe. Le Formulaire de Participation par Courrier doit comporter l'ensemble des informations demandées ou la Participation par Courrier pourra être disqualifiée. Toutes les Participations par Courrier doivent être envoyées (le cachet de la poste faisant foi) au plus tard le **6 décembre 2017**, et doivent être reçues à l'adresse ci-dessus au plus tard le **2 janvier 2018**, pour participer au tirage au sort et

tenter de gagner une Dotation. Les participations reçues après le 2 janvier 2018 ne seront pas prises en compte.

En soumettant une Participation, vous confirmez avoir lu, comprendre et accepter de respecter le présent Règlement du Jeu. Votre Participation doit satisfaire les Conditions de Participation indiquées ci-dessus ou votre Participation sera nulle et insusceptible d'être prise en compte pour le Jeu. Maximum de huit (8) Participations par personne pendant la Durée du Jeu, quelle que soit la méthode de participation (toute combinaison de participation en ligne, participation bonus et participation par courrier est acceptée). Toute participation reçue pour une même personne qui excède ce maximum de huit (8) sera disqualifiée. La Participation doit être soumise par le participant en personne. Le recours à des dispositifs automatisés est interdit ; les Participations automatisées (en ce compris, notamment, les Participations soumises au moyen d'un quelconque automate, script, macro ou autre service automatisé) ne sont pas autorisées et peuvent entraîner une disqualification.

Les Participations incomplètes, corrompues, altérées, égarées ou illisibles, quelle qu'en soit la raison, ou les Participations dépourvues de coordonnées ou du consentement au présent Règlement du Jeu, sont nulles et ne seront pas acceptées. Les Organismes se réservent le droit de disqualifier toute fausse Participation ou soupçonnée comme telle. Toutes les Participations soumises deviennent la propriété exclusive des Organismes, qui n'enverront aucun accusé de réception et ne retourneront aucune Participation. L'ensemble des Participations doivent être reçues par les Organismes dans les délais indiqués ci-dessus.

#### **4. COMMENT GAGNER**

Le **10 janvier 2018**, ou à une date proche de celle-ci (la « Date du Tirage »), à Syosset, New York, les Organismes ou la personne qu'ils auront désignée, procéderont à un tirage au sort afin de sélectionner parmi les Participations reçues dans les délais, conformément à l'Article 3, un (1) gagnant qui remportera la Dotation Principale et deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) gagnants qui remporteront chacun une dotation supplémentaire. Pour les Modalités d'Attribution des Dotations, se reporter à l'Article 5 ci-dessous. Les probabilités d'être sélectionné comme gagnant potentiel d'une Dotation dans le cadre du présent Jeu dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues dans les délais, conformément à l'Article 3. Les Dotations seront attribuées par tirage au sort et leur distribution ne sera pas répartie géographiquement.

#### **5. MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Les Participants sélectionnés comme gagnants potentiels (« Gagnants Potentiels ») sont soumis à vérification de leur éligibilité et de leur respect du présent Règlement du Jeu. Chaque Gagnant Potentiel sera informé par les Organismes dans les quarante-huit (48) heures environ suivant la Date du Tirage à l'adresse électronique indiquée par le Participant dans son compte The Elder Scrolls ® Online ou dans le formulaire de Participation par Courrier, selon la méthode de participation choisie.

Afin d'être déclaré gagnant, chaque Gagnant Potentiel doit :

- (i) compléter et renvoyer aux Organismes (ou à leur représentant habilité), dans les délais précisés dans ces documents, une attestation écrite selon lequel il/elle remplit bien les conditions de participation (ou une déclaration et décharge), ainsi qu'un formulaire de décharge à droit à l'image et droits de la personnalité (ensemble, les « Décharges »), dégageant les Organismes de toute responsabilité dans le cadre du présent Jeu ou de l'acceptation, la possession,

l'utilisation ou la mauvaise utilisation de toute Dotation, dans toute la mesure permise par la loi dans votre pays ;

- (ii) si le participant est sélectionné comme gagnant d'une dotation estimée à une valeur supérieure ou égale à 600 USD, remplir tous les documents fiscaux exigés par la loi du lieu de résidence du Potentiel Gagnant (« Documents Fiscaux ») ; et
- (iii) **si le participant est un résident du Canada** : répondre correctement, dans le délai imparti et sans aucune assistance d'une quelconque nature, mécanique ou autre, à une question d'aptitude mathématique qui sera posée à un moment convenu d'un commun accord, en personne ou par téléphone.

Les Organismes tenteront d'informer chaque Gagnant Potentiel un maximum de deux fois. Si le Gagnant Potentiel ne répond pas dans les trois (3) jours calendaires suivant la première tentative Organismes ou de leur agent, Les Organismes feront une seconde et dernière tentative pour informer le Gagnant Potentiel. Le renvoi de toute Dotation ou de toute notification destinée au gagnant du fait d'une impossibilité de distribution, l'incapacité de joindre le Gagnant Potentiel ou l'absence de réponse du Gagnant Potentiel à une notification dans les trois (3) jours suivant la seconde tentative des Organismes ou de leur représentant, la non-présentation en temps et en heure de justificatifs d'éligibilité (s'ils sont demandés), des Décharges, des Documents Fiscaux (le cas échéant) ou de tous autres documents requis, l'absence de réponses correctes aux tests d'aptitudes (le cas échéant), ou toute autre forme de non-respect du présent Règlement du Jeu, pourra entraîner la disqualification l'annulation de la Dotation et, à la discrétion des Organismes, la sélection, par tirage au sort effectué parmi l'ensemble des autres Participations reçues, lesquelles seront sujettes à disqualification dans les mêmes conditions, d'un autre participant satisfaisant les conditions de participation, pour recevoir la dotation annulée.

## 6. DOTATIONS

Il y aura un (1) gagnant de la Dotation Principale, et deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) gagnants d'une autre dotation. Les gagnants de la Dotation Principale doivent avoir effectué leur voyage avant le **20 janvier 2018**. Les Dotations seront remises aux gagnants autour du 10 mars 2018, sous réserve que les Gagnants Potentiels se soient pleinement conformés à l'article 5 (« Modalités d'Attribution des Dotations ») ci-dessus. Limite : une (1) Dotation par participant éligible.

- **Dotation Principale** : un (1) gagnant recevra ce qui suit (collectivement, la "Dotation Principale") :
  - un voyage de quatre (4) jours, trois (3) nuits pour deux (2) personnes à PAX East à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, qui a lieu du 5 au 8 avril 2018 et deux (2) billets d'entrée pour PAX East (la "Dotation Principale"). Le voyage comprend : le transport aller-retour en classe économique depuis un aéroport commercial majeur près du lieu de résidence légal du gagnant de la Dotation Principale, vers un aéroport à

proximité de PAX East ; les transferts entre l'aéroport de destination et l'hôtel ; l'hébergement dans un hôtel standard (une (1) chambre double, chambre et taxes uniquement) pour trois (3) nuits,, sous réserve des disponibilités au moment de la réservation, déterminées par les Organisateur . La valeur réelle peut varier selon le lieu et le moment du départ. Valeur Commerciale Approximative ("VCA") du voyage :5 000 USD ;

- Tous les produits collector digitaux qui ont été proposés dans la Boutique à Couronnes de The Elder Scrolls ® Online depuis le lancement de The Elder Scrolls ® Online pendant la Durée du Jeu, crédités sur le compte The Elder Scrolls ® Online du gagnant de la Dotation Principale. VCA : 0 USD ; et
- ZeniMax Online Studios recréera l'un des personnages The Elder Scrolls ® Online existant du gagnant pour figurer parmi les personnages figurants du jeu. Tous les détails relatifs à la conception du personnage sélectionné seront déterminés à l'entière discrétion des Organisateur. Les Organisateur détermineront le moment où le personnage apparaîtra pour la première fois dans le jeu, les zones dans lesquelles le personnage sera présent dans le jeu, le rôle du personnage au sein du jeu, et tous les autres aspects relatifs à l'image, le son, et l'apparence du personnage, le cas échéant.
- VCA totale de la Dotation Principale : 5 000 USD.
- **Dotations Supplémentaires** : Un (1) gagnant recevra tous les produits collector digitaux qui ont été proposés dans la Boutique à Couronnes de The Elder Scrolls ® Online depuis le lancement de The Elder Scrolls ® Online pendant la Durée du Jeu, crédités sur le compte The Elder Scrolls ® Online du gagnant de la Dotation Principale. VCA : 0 USD ;
- Neuf (9) gagnants recevront une console de jeu ou un PC customisé The Elder Scrolls ® Online, au choix de chaque gagnant. Modèles disponibles : PS4 Pro, VCA 399,99 USD; Xbox One X, VCA 499,99 USD; Custom PC VCA 799,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 1 199,97- 2 399,97 USD.
- Dix (10) gagnants recevront une carte vidéo AMD Radeon RX Vega 64. VCA pour chaque : 649,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 6 499,90 USD.
- Cinq (5) gagnants recevront une souris Corsair Scimitar Pro RGB. VCA pour chaque : 79,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 399,95 USD.
- Cinq (5) gagnant recevront un clavier Corsair K70. VCA pour chaque : 149,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 749,95 USD.
- Cinq (5) gagnants recevront un casque Corsair Void Pro Surround Hybrid Stereo/USB. VCA pour chaque : 99,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 499,95 USD.

- Dix (10) gagnants recevront un collier pendentif Morrowind. VCA pour chaque : 49,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 499,90 USD.
- Dix (10) gagnants recevront une peluche Mudcrab The Elder Scrolls ® Online. VCA pour chaque : 19,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 199,99 USD.
- Dix (10) gagnants recevront une peluche Guar The Elder Scrolls ® Online. VCA pour chaque : 19,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 199,99 USD.
- Cinquante (50) gagnants recevront un t-shirt The Elder Scrolls ® Online. VCA pour chaque : 19,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 999,50 USD. Les gagnants d'un t-shirt The Elder Scrolls ® Online pourront choisir la taille de leur choix, selon les tailles de t-shirt standard américaines (Small (S), Medium (M), Large (L), Extra Large (XL), Extra Extra Large (XXL)). Les Organisateur contactent les gagnants potentiels de cette dotation au cours du processus de vérification des gagnants afin de confirmer la préférence de taille des gagnants potentiels. Si le gagnant potentiel omet d'indiquer sa préférence de taille, le gagnant recevra une taille XL à l'adresse fournie sur les supports de vérification du gagnant.
- Trente-neuf (39) gagnants recevront un verre à pinte The Elder Scrolls ® Online. VCA pour chaque : 14,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 584,61 USD.
- Un (1) gagnant recevra un abonnement de trois (3) ans à The Elder Scrolls ® Online Plus. VCA : 570,00 USD.
- Neuf (9) gagnants recevront un abonnement d'un (1) an à The Elder Scrolls ® Online Plus. VCA pour chaque : 189,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 1709,91 USD.
- Quatorze (14) gagnants recevront un package digital pour le jeu de quatre (4) montures (Storm Astro Horse, Wild Hunt Guar, Dwarven Wolf, et Skeletal Senche). VCA pour chaque : 0 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 0 USD.
- Quatorze (14) gagnants recevront un package digital pour le jeu de quatre (4) habitations The Elder Scrolls ® Online (HSG Crown Tropical Island, HSG Manor Telvanni Crown LTO, HSG Manor Nibenese, HSG Crown Craglorn Ruins). VCA pour chaque : 0 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 0 USD.
- Cinq (5) gagnants recevront 21 000 Couronnes<sup>2</sup>. VCA pour chaque : 149,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 749,95 USD.

---

2 Les Couronnes sont une monnaie en jeu permettant d'acheter des objets de personnalisation et de commodité dans la Boutiques à Couronnes ([www.elderscrollsonline.com](http://www.elderscrollsonline.com)).

- Cinq (5) gagnants recevront 14 000 Couronnes. VCA pour chaque : 99,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 499,95 USD.
  - Cinq (5) gagnants recevront 5 500 Couronnes. VCA pour chaque : 39,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 199,95 USD.
  - Huit (8) gagnants recevront 3 000 Couronnes. VCA pour chaque : 24,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 199,92 USD.
  - Quinze (15) gagnants recevront l'Extension Gold Edition pour The Elder Scrolls ® Online. VCA pour chaque : 59,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 899,85 USD.
  - Quinze (15) gagnants recevront l'Extension Morrowind CE pour The Elder Scrolls ® Online. VCA pour chaque : 39,99 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 599,85 USD.
  - Trente (30) gagnants recevront cinq (5) Caisses à Couronnes digitales pour le jeu. VCA pour chaque : 0 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 0 USD.
  - Quatorze (14) gagnants recevront dix (10) Caisses à Couronnes digitales pour le jeu. VCA pour chaque : 0 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 0 USD.
  - Dix (10) gagnants recevront quinze (15) Caisses à Couronnes digitales pour le jeu. VCA pour chaque : 0 USD. VCA totale de toutes les dotations attribuées dans cette catégorie : 0 USD.
- VCA totale pour l'ensemble des Dotations : 22 263,05 - 23 463,05 USD

Les VAD sont exactes à la date de publication du présent Règlement du Jeu, mais peuvent être modifiés. Aucune différence entre la VAD et la valeur réelle ne donnera lieu à un paiement au gagnant.

Les Dotations seront exclusivement remises aux gagnants vérifiés. Les Dotations devront être acceptées en l'état, et ne pourront être remplacées, transférées ou remboursées contre des espèces ou de toute autre façon. Par exception, les Organismes se réservent le droit discrétionnaire de substituer à toute Dotation une dotation de valeur égale ou supérieure, en espèces ou de toute autre façon. Les Organismes ne remplaceront aucune dotation perdue ou volée. Les détails de toute dotation, y compris le modèle, la taille, la couleur, etc. seront déterminés à l'entière discrétion des Organismes. Dans la mesure permise par la loi, les Organismes n'accordent aucune garantie en ce qui concerne les Dotations, quelles qu'elles soient. Le cas échéant, la remise des dotations matérielles aux participants sera faite à l'adresse postale fournie par les gagnants aux Organismes au cours du processus de vérification des gagnants. La remise des dotations digitales sera faite électroniquement sur le compte The Elder Scrolls ® Online valide du gagnant, ou sous la forme d'un bon envoyé par courrier électronique à l'adresse électronique renseignée dans les formulaires de participation soumis par le gagnant de toute dotation digitale qui ne possède pas de compte The Elder Scrolls ® Online valide. Toutes les dotations digitales qui n'ont pas été utilisées dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de réception par le gagnant expireront à cette date..

Les gagnants seront redevables de tous les impôts (prélevés aux niveaux fédéral, national, d'Etat et local, dans toutes les juridictions concernées), ainsi que de tous les frais qui ne sont pas indiqués dans les présentes et qui sont liés à l'acceptation et à l'utilisation de toute Dotation. Toute personne qui se verra décerner, au cours d'une année civile, par la Société Organisatrice, des dotations dont la somme s'élève à 600 USD ou plus, recevra un formulaire de déclaration fiscale américaine (IRS 1099) après la fin de l'année civile au cours de laquelle auront été décernées les dotations, et un exemplaire de ce formulaire sera déclaré auprès des Services américains de l'Impôt sur le Revenu (« Internal Revenue Services » ou « IRS »), ou tout autre formulaire de déclaration fiscale pouvant être exigé par les lois de la juridiction dans laquelle le gagnant réside.

**Termes et Conditions Supplémentaires pour la Dotation Principale :** LA DOTATION PRINCIPALE EST REMISE « EN L'ETAT » ET SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN BUT PARTICULIER).

Les billets ne seront ni remboursables ou échangeables contre de l'argent ou un crédit, ni remplacés en cas de perte ou de vol. Les billets ne peuvent être vendus à des tiers. La Dotation Principale ou aucun des éléments ci-dessus ne peuvent être vendus, commercialisés, transférés, remboursés, substitués ou échangés contre de l'argent. Les dates de départ et de retour sont susceptibles de changer. Les Organismes ne seront pas responsables en cas d'annulation, retard, détournement ou substitution ou en cas de tout acte ou omission des transporteurs aériens, des hôtels ou des autres sociétés de transport ou de toute autre personne fournissant l'un quelconque de ces services et hébergements.

Les Organismes ne seront pas responsables en cas de perte ou dommage aux bagages ou aux autres effets des gagnants ou de leur compagnon de voyage. Le gagnant de la Dotation Principale comprend et accepte que les Organismes ont le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier et interdire au gagnant de la Dotation Principale ou son compagnon de voyage (le « Compagnon ») de participer à toute activité à tout moment, sans indemnisation, si le comportement du gagnant de la Dotation Principale ou de son Compagnon à n'importe quel moment est non-coopératif, dérangeant ou susceptible de causer ou cause un préjudice à une personne, une propriété ou à la réputation des Organismes ou viole d'une autre manière les politiques des Organismes, auquel cas le gagnant de la Dotation Principale sera seul redevable de toutes les taxes fédérales, étatiques, provinciales et locales, et les droits de douane, de toutes les juridictions et toute autre dépense relative à la Dotation Principale.

Les coûts réels des éléments composant la Dotation Principale dépendront du lieu de départ, des dates de voyage et des éventuelles fluctuations des tarifs aériens, et toute différence de valeur ne sera pas remise au gagnant de la Dotation Principale. Le transporteur aérien et l'agent de voyage seront sélectionnés par les Organismes à leur seule discrétion. Le gagnant de la Dotation Principale et son Compagnon doivent voyager ensemble en empruntant le même itinéraire, et prendre ensemble les mêmes transports sur place et les mêmes hébergements à l'hôtel. Une fois que les dates de voyage ont été réservées, aucune extension ou substitution des dates de voyage ne sera permise, sauf à la seule discrétion des Organismes. Une fois que le voyage aura été confirmé, toute annulation ou frais de modification ou changements dans le voyage sera à la charge du gagnant de la Dotation Principale. Les coûts additionnels tels que, sans limitation, le choix des sièges, les frais de bagages, ou les autres dépenses relatives au voyage aérien sont déterminés par la compagnie aérienne sélectionnée et seront à la charge exclusive du gagnant de la Dotation Principale et de son Compagnon.



Si le gagnant de la Dotation Principale est un résident d'un Etat qui le considère comme étant mineur, il/elle devra être accompagné(e) d'un parent/représentant légal, et cette personne devra accompagner le gagnant de la Dotation Principale comme Compagnon de voyage. Le Compagnon doit être majeur dans la juridiction de son lieu de résidence (et avoir au moins 18 ans) à moins d'être accompagné d'un parent/représentant légal (qui doit être le gagnant de la Dotation Principale).

Le gagnant de la Dotation Principale et son Compagnon ont seuls la responsabilité de fournir les documents d'identification nécessaires et seront responsables de l'obtention de tous les documents de voyage (c'est-à-dire, passeport en cours de validité, visa, etc.) et de l'ensemble des frais et dépenses qui y sont liés. Le fait de ne pas fournir ces documents peut résulter en l'annulation du voyage à l'enregistrement à l'aéroport.

Le gagnant de la Dotation Principale et/ou son Compagnon doivent présenter au moins une carte de paiement principale en cours de validité afin de s'enregistrer à l'hôtel. Les conditions de voyage de la Dotation Principale indiquées dans le présent Règlement ne comprennent pas tout et peuvent être soumises à des conditions supplémentaires, qui peuvent être stipulées dans la Décharge et/ou les documents de voyage du gagnant de la Dotation Principale. Les Organismes ne sont pas responsables en cas de perte ou vol de billets, itinéraires, ou papiers d'identité, ou tout autre document ou effet personnel appartenant au gagnant de la Dotation Principale ou son Compagnon pendant le voyage de la Dotation Principale. Le gagnant de la Dotation Principale est seul redevable de toutes les taxes fédérales, étatiques et locales, et les droits de douane, dans toute juridiction applicable et de tous autres coûts, frais accessoires, et toute autre dépense en lien avec l'acceptation et l'utilisation de la Dotation Principale non spécifiquement mentionnée comme étant fournie, y compris, sans limitation, transport sur place non prévu et/ou gestion des bagages entre la résidence du gagnant de la Dotation Principale et l'aéroport, et les éléments non inclus dans la Dotation Principale. Ce qui suit relève de la responsabilité exclusive du gagnant de la Dotation Principale et de son Compagnon : assurance voyage ; room service ; service de blanchisserie ; soins spa ; boissons ; repas ; appels téléphoniques locaux et longue distance ; courses et souvenirs ; dépenses accessoires ; pourboires ; et tous les autres coûts et dépenses non prévus dans le présent Règlement. Le gagnant de la Dotation Principale est seul responsable en cas de blessure ou dommage causé, ou prétendument causé, par la participation au présent Jeu ou l'utilisation ou la remise de la dotation, qui pourrait être allégué par le gagnant de la Dotation Principale ou son Compagnon. Les Dotations ne sont pas transférables. Les Organismes réservent le droit de fournir une dotation de substitution d'une valeur approximative équivalente ou supérieure si la dotation annoncée devenait indisponible.

## **7. DONNEES PERSONNELLES**

La Société Organisatrice et ses représentants habilités collecteront, utiliseront et divulgueront les données personnelles que vous fournissez lorsque vous participez au Jeu, afin de gérer le Jeu et d'attribuer les dotations. En participant au Jeu, les participants consentent à la collecte, au traitement et à la divulgation de leurs données personnelles. **Pour les Participants non-américains** : il se peut que les sites Internet dédiés au Jeu soient hébergés sur des serveurs installés aux États-Unis, et que les données personnelles que vous fournissez soient par conséquent également soumises aux lois des États-Unis, qui n'offre pas nécessairement le même type ou niveau de protection des données personnelles que les lois en vigueur dans votre pays.

En acceptant une Dotation, chaque gagnant autorise les Organismes à utiliser son nom, sa ville/état/province de résidence, sa photographie, des éléments biographiques le concernant, des déclarations qu'ils auraient faites, ainsi que sa voix et son image dans toute publicité ou opération publicitaire que les Organismes peuvent engager dans le cadre du Jeu, sur tout support ou format, existant ou futur, en ce compris, notamment, l'Internet, à tout moment, à perpétuité, sans aucune rémunération ou notification supplémentaire, sauf lorsque la loi l'interdit. Les Organismes peuvent utiliser les données relatives aux gagnants, d'une manière anonymisée ou agrégée, afin de communiquer sur le Jeu auprès de ses détaillants et distributeurs. **Le gagnant d'une Dotation Principale** accepte de faire ses meilleurs efforts pour assurer le consentement du Compagnon à ces stipulations, comme une condition d'acceptation de la Dotation Principale.

Pour plus d'informations sur les règles de confidentialité de la Société Organisatrice, veuillez consulter la Politique de Confidentialité de la Société Organisatrice sur le site [http://www.zenimax.com/legal\\_privacy.htm](http://www.zenimax.com/legal_privacy.htm).

## **8. DROIT D'ANNULATION / RESILIATION / SUSPENSION / MODIFICATIONS**

Les Organismes se réservent le droit de suspendre ou modifier le présent Jeu ou le présent Règlement du Jeu, en tout ou partie, à tout moment et sans préavis ni obligation si, du seul avis des Organismes, un élément quel qu'il soit interfère avec son bon déroulement au sens du présent Règlement. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, si le Jeu, ou une partie de celui-ci, ne peut se dérouler comme prévu pour une raison légitime quelconque, en ce compris, notamment, un virus informatique, un bug, une altération, une intervention non autorisée, un acte frauduleux, une erreur de programmation ou une défaillance technique qui, du seul avis des Organismes, corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Jeu, les Organismes pourront, à leur seule discrétion, annuler toute Participation suspecte et : (a) mettre fin au Jeu ou à une partie de celui-ci ; (b) modifier ou suspendre le Jeu ou une partie de celui-ci afin de traiter l'incident, puis reprendre tout ou partie du Jeu d'une manière qui respecte au mieux l'esprit du présent Règlement du Jeu ; et/ou (c) attribuer les dotations parmi les Participations éligibles et non suspectes reçues jusqu'au moment de l'incident, conformément aux critères de sélections des gagnants indiqués ci-dessus.

## **9. CONDITIONS GENERALES**

Il est nécessaire de satisfaire l'intégralité des exigences indiquées ci-dessus pour gagner une Dotation. L'ensemble des Participations deviennent la propriété exclusive des Organismes, lorsque cela est autorisé, et dans tous les cas, aucune des Participations ne sera retournée ou fera l'objet d'un accusé de réception. Toutes les Participations en masse, automatisées ou soumises par des tiers ainsi que toute Participation ou réclamation de dotations tardive, incomplète, constitutive de fraude, illisible, anonyme ou différée sera nulle. L'ensemble des Participations et réclamations de dotations font l'objet de vérification. La preuve de la soumission d'une Participation n'emporte pas la preuve de sa réception. Les participants s'engagent à respecter le présent Règlement du Jeu. Les décisions des Organismes seront définitives et opposables pour toutes les questions relatives au présent Jeu. Le Jeu est soumis aux lois en vigueur au niveau fédéral, national, régional et local, dans tous les juridictions concernées. Les Organismes se réservent le droit de corriger toute erreur typographique, d'impression, de programmation informatique ou effectuée par un opérateur. Le fait que les Organismes n'appliquent pas une stipulation quelconque du présent Règlement du Jeu n'emporte pas renonciation à cette stipulation. L'invalidité ou inopposabilité

d'une stipulation quelconque du présent Règlement du Jeu n'entache la validité ou l'opposabilité d'aucune autre stipulation. Dans l'éventualité où une stipulation du Règlement du Jeu serait déclarée invalide ou inopposable, alors le Règlement du Jeu doit être interprété en conformité avec ses termes, comme si la stipulation invalide ou inopposable n'y figurait pas. Si un gagnant fait une déclaration mensongère quelconque dans l'un quelconque des documents auxquels il est fait référence ci-dessus, le gagnant devra promptement renvoyer aux Organisateur sa dotation, ou sa valeur en espèces. Les Organisateur se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne physique qui altère ou tente d'altérer le processus de participation, le déroulement du Jeu et/ou le fonctionnement des sites Internet ou des applications du Jeu, qui enfreint le Règlement du Jeu, les règles d'utilisation des comptes The Elder Scrolls ® Online, ou qui agit avec l'intention de nuire, maltraiter, menacer ou harceler quiconque. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DELIBEREE D'UN PARTICIPANT OU D'UNE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE QUELCONQUE D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET OU UNE APPLICATION LIEE AU PRESENT JEU OU D'AFFECTER NEGATIVEMENT LE FONCTIONNEMENT LEGITIME DU JEU ENFREINT LES LOIS CIVILES ET PENALES, ET LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT D'ENGAGER TOUTE ACTION EN JUSTICE ET DE RECLAMER DES DOMMAGES ET INTERETS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. En cas de différend relatif à l'identité d'une personne ayant soumis une Participation, le titulaire autorisé du compte The Elder Scrolls ® Online utilisé pour soumettre la participation sera présumé être le participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle la Société Organisatrice attribue le compte The Elder Scrolls ® Online. Il peut être requis d'un Gagnant Potentiel qu'il démontre être le titulaire autorisé du compte.

#### **10. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE ET DECHARGES**

EN PARTICIPANT A CE JEU, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT QUE LES ORGANISATEURS N'ONT AUCUNE RESPONSABILITE QUELLE QU'ELLE SOIT, ET LES PARTICIPANTS DOIVENT DEGAGER LES ORGANISATEURS DE TOUTE RESPONSABILITE, A RAISON DE TOUS PREJUDICES, CREANCES, PERTES, DOMMAGES, COUTS ET DEPENSES DE TOUTE SORTE (EN CE COMPRIS, NOTAMMENT, TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT , ACCESSOIRE, PUNITIF, OU CONSECUTIF) AUX PERSONNES OU AUX BIENS ET QUI RESULTENT DE (A) L'INSCRIPTION OU LA PARTICIPATION AU PRESENT JEU, EN CE COMPRIS L'ACCES AUX SITES INTERNET DU JEU ET LEUR UTILISATION, (B) RECLAMATIONS QUELCONQUES FONDEES SUR LES DROITS DE LA PERSONNALITE OU A LA VIE PRIVEE, LA DIFFAMATION OU LA REMISE DES DOTATIONS, OU (C) L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION D'UNE DOTATION QUELLE QU'ELLE SOIT. LES ORGANISATEURS NE SONT PAS RESPONSABLES EN CAS DE COURRIERS ELECTRONIQUES NON DELIVRES, Y COMPRIS SANS LIMITATION, LORSQUE LES COURRIERS ELECTRONIQUES NE SONT PAS RECUS A CAUSE DU FILTRE VIE PRIVEE OU SPAM D'UN GAGNANT QUI PEUT DIRIGER TOUTE NOTIFICATION OU AUTRE COURRIER ELECTRONIQUE, Y COMPRIS TOUT COURRIER ELECTRONIQUE DE NOTIFICATION DE GAIN, VERS UN DOSSIER SPAM OU POUBELLE. Certaines juridictions n'admettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs. En conséquence, ces exclusions peuvent ne pas vous être applicables – veuillez consulter l'Article 12 ci-dessous.

Sans limiter la portée de ce qui précède, mais sous réserve de l'Article 12 ci-dessous, les Organisateur et toute agence, fournisseur ou sous-traitant de la Société Organisatrice, ne peuvent être tenus responsables en raison de: (a) toute information incomplète ou inexacte causée par les utilisateurs du site Internet du Jeu, ou tout matériel ou code informatique lié ou utilisé dans le cadre du Jeu, ou par une

erreur humaine ou technique pouvant survenir au cours du traitement des éléments soumis dans le cadre du Jeu ; (b) la perte, l'interruption ou l'indisponibilité de tout réseau, serveur, prestataire de services, système en ligne, réseau téléphonique, ligne téléphonique, ou de toute autre connexion ; (c) le vol, la destruction, la perte ou l'accès non autorisé aux Participations ou leur altération ; (d) tout problème, dysfonctionnement ou défaillance des réseaux ou des lignes téléphoniques, d'ordinateurs ou systèmes informatiques en ligne, de serveurs ou fournisseurs de services, d'équipement informatique, de logiciels, de virus ou de bugs ; (e) transmissions brouillées ou mauvaises communications ; (f) la non-réception d'un courrier électronique de ou par les Organisateur, pour une raison quelconque, en ce compris notamment, l'encombrement du trafic sur Internet et/ou sur tout site Internet, et toute incompatibilité technique ; (g) tout dommage causé à l'équipement informatique d'un utilisateur (logiciel ou matériel) à l'occasion de la participation au Jeu ou du téléchargement d'éléments s'y rapportant ; (h) erreurs d'impression, de distribution, de programmation ou de production, et tout autre type d'erreurs ou dysfonctionnements, qu'ils soient humains, mécaniques, électroniques ou autres ; ou (i) erreurs ou omissions techniques, graphiques, typographiques qui figureraient aux présentes.

## **11. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Sauf lorsque cela est interdit, vous acceptez que : (1) tout différend, réclamation ou action trouvant son origine dans le Jeu ou lié à celui-ci sera tranché individuellement, sans recours à une quelconque forme d'action collective, et exclusivement par la *United States District Court for Montgomery County* du Maryland ; (2) les réclamations, jugements et sentences soient limités aux coûts réels exposés, en ce compris les coûts associés à la participation au Jeu, à l'exclusion des frais d'avocat ; (3) en aucun cas, vous ne pourrez obtenir , et vous renoncez par les présentes à ce droit, de dédommagement, en raison de créances, dommages indirects, punitifs, accessoires et consécutifs, ou tous autres dommages quelconques, autres qu'en raison des coûts réels exposés, ainsi qu'à tout droit à des dommages et intérêts multipliés ou augmentés d'une quelconque manière. CERTAINES JURIDICTIONS N'ADMETTENT PAS LES RESTRICTIONS CI-DESSUS EN CAS DE LITIGE, OU LES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS DE RESPONSABILITE , DE SORTE QUE CE QUI PRECEDE PEUT NE PAS S'APPLIQUER A VOUS – VEUILLEZ CONSULTER L'ARTICLE 12 CI-DESSOUS. Sous réserve de l'Article 12, toutes les problématiques et questions concernant la validité, l'interprétation et l'opposabilité du présent Règlement, ainsi que les droits et obligations des Organisateur et les droits et obligations que vous pouvez avoir en rapport avec le Jeu sont soumises à et interprétées en conformité avec la loi de l'Etat du Maryland, Etats-Unis, à l'exclusion de toutes règles de conflit de loi ou de résolution des litiges (qu'il s'agisse de règles de l'Etat du Maryland ou de toute autre juridiction) qui emporteraient l'application des lois d'une juridiction autre que l'Etat du Maryland.

## **12. POUR LES RESIDENTS NON AMERICAINS ELIGIBLES**

**Avis pour certains pays:** Si une stipulation quelconque des présentes est invalide en vertu de la loi, de règles ou règlements d'un certain pays, elle ne sera appliquée que dans la mesure autorisée. Outre les obligations fiscales prévues aux présentes, les gagnants doivent respecter les obligations déclaratives relatives à leurs revenus et, le cas échéant, payer tout impôt ou retenue dû en vertu des lois, règles et

règlements du pays de résidence du gagnant. L'existence et le montant de ces impôts et retenues peuvent évoluer avec le temps.

**Pour l'Espace Economique Européen :** Les exclusions et limitations de responsabilité exposées ci-dessus ne vous sont pas applicables mais vous et les Organismes acceptez que : (a) les Organismes ne peuvent être tenus responsables en raison des événements que ni les Organismes ni leurs fournisseurs n'auraient pu prévoir ou empêcher même en faisant preuve d'une prudence raisonnable ; et (b) vous participez au Jeu en qualité de consommateur et non dans le cadre d'une activité professionnelle, en conséquence, les Organismes ne peuvent être tenus responsables de tout préjudice, frais ou perte commerciale ou perte liée à une entreprise. Les Organismes peuvent être tenus responsables envers vous en raison de tout dommage corporel ou décès résultant de leur négligence ou d'un acte frauduleux de leur part. Les Organismes essaieront de régler tout différend avec vous rapidement et efficacement. Si vous n'êtes pas satisfait de la manière dont les Organismes gèrent les différends, vous et les Organismes pouvez convenir de soumettre le différend à une procédure d'arbitrage, sans que cela ne restreigne la possibilité que vous et les Organismes avez d'engager une procédure judiciaire dans votre pays ou ailleurs. Les lois locales obligatoires peuvent s'appliquer.

**Pour le Canada :** Si le gagnant réside au Canada, il ou elle doit, pour pouvoir gagner/obtenir une Dotation, répondre correctement à une question d'aptitude. Les gagnants seront seuls responsables du paiement des impôts et autres charges en lien avec la Dotation.

### **13. REGLEMENT DU JEU ET LISTE DES GAGNANTS**

Pour obtenir une copie du présent Règlement du Jeu ou la liste des gagnants, veuillez en faire la demande, par courrier électronique à [winnerslist@mardenkane.com](mailto:winnerslist@mardenkane.com). Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31/03/2018. **MERCI DE NE PAS ENVOYER DE CORRESPONDANCE D'UNE AUTRE NATURE A CETTE ADRESSE ELECTRONIQUE.**

### **14. COORDONNEES DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

BETHESDA SOFTWARES LLC  
1370 Piccard Drive Suite 120  
Rockville, MD 20850  
(301) 926-8300  
[info@bethsoft.com](mailto:info@bethsoft.com)

**MERCI DE NE PAS ENVOYER DE PARTICIPATIONS OU DE DEMANDES DE REGLEMENT DU JEU OU DE LISTE DES GAGNANTS A CETTE ADRESSE.**

*©2017 ZeniMax Media Inc. Bethesda, Bethesda Softworks, ZeniMax, The Elder Scrolls et les logos associés sont des marques déposées ou des marques de ZeniMax Media Inc. aux Etats-Unis et/ou dans d'autres pays. Tous droits réservés.*

